

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22/12/2011

### EGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES LA BRANCHE DES IEG SIGNE UN ACCORD À L'UNANIMITÉ

**Les employeurs de la branche professionnelle des industries électriques et gazières se félicitent de la signature unanime, le 20 décembre 2011, d'un nouvel accord triennal sur l'égalité professionnelle hommes/femmes.**

Ils tiennent à souligner la qualité du dialogue social et l'implication des partenaires sociaux tout au long de cette négociation. Cet accord réaffirme l'importance de la branche professionnelle dans la promotion de l'égalité professionnelle et dans la lutte contre les distorsions induites par des phénomènes qui dépassent le cadre des entreprises : orientation scolaire, dissymétrie dans le partage des responsabilités familiales, représentations socioculturelles et assignations de rôles stéréotypés.

**Il a vocation à constituer un socle commun de référence pour toutes les entreprises de la branche et affiche clairement que la mixité est un facteur de performance, d'innovation et d'enrichissement collectif.** L'accord s'articule autour de 5 grands chapitres : la nécessaire évolution des mentalités, la mixité des emplois et des recrutements, les parcours professionnels, l'égalité salariale et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

**Une importance particulière est apportée à la lutte contre les stéréotypes** et des actions de sensibilisation auprès d'un large public sont prévues. A ceci s'ajoute la volonté de former les managers des entreprises de la branche à la diversité et de les sensibiliser à la question de l'égalité professionnelle. Des actions allant vers une plus grande mixité des emplois sont programmées afin de rééquilibrer progressivement la répartition des femmes et des hommes entre les différentes filières.

**La question de l'accès des femmes aux postes à responsabilité et aux équipes de direction fait l'objet de mesures spécifiques** (entretiens de jalonnement de carrière, accès à la formation, constitution de réseaux de femmes, accompagnement individuel...).

**Une place particulière est réservée à la parentalité, à la fois pour qu'elle se gère plus harmonieusement et sans conséquence négative pour les femmes mais aussi pour que les pères assument pleinement leur rôle en la matière.** A cet égard une communication sur le congé de paternité destinée à lever les freins qui peuvent subsister à son utilisation est programmée.

**L'égalité salariale, qui est déjà une réalité au sein de la branche des IEG, fera l'objet d'un suivi rigoureux** dans le cadre du rapport annuel de situation comparée de la branche, en particulier pour vérifier que l'évolution des femmes vers les postes de cadres supérieurs et de cadres dirigeants est cohérente avec leur représentativité dans les entreprises de la branche.

**Enfin l'importance d'une recherche permanente d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est réaffirmée** et ouvre des pistes de réflexion aux entreprises sur l'organisation du travail (utilisation des nouvelles technologies, rythmes et charges de travail) et la mise à disposition de solutions externes du type garde d'enfants, conciergerie d'entreprise...).

La prochaine étape consiste à mettre en place le groupe de suivi de l'accord et à engager dans les meilleurs délais les travaux prévus.

#### Contacts presse :

UFE  
Anne CHENU  
06.09.22.77.01 / 01.58.56.20.84  
[anne.chenu@ufe-electricite.fr](mailto:anne.chenu@ufe-electricite.fr)

UNEmIG  
Michel ASTRUC  
06.87.60.64.27  
[michel.astruc@gdfsuez.com](mailto:michel.astruc@gdfsuez.com)

*L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, et fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel.*

*L'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmIG) est la fédération patronale des employeurs de l'industrie du gaz naturel. Les membres de l'UNEmIG sont GDF SUEZ et le Syndicat professionnel des entreprises gazières municipales et assimilées (SPEGNN).*